**L’Association des Riverains du Port**

**29, rue de la Chapelle**

**85350 L’Ile d’Yeu**

Monsieur Nicolas Hulot

Ministre de la transition écologique et solidaire

246 boulevard Saint-Germain

 75007 PARIS

 L’Ile d’Yeu, le 31 juillet 2017

Objet : Hélistation ministérielle Ile D’Yeu

Monsieur le Ministre,

A l’Ile d’Yeu, la société Oya Vendée Hélicoptères exploite sans autorisation depuis 15 ans une ligne aérienne de transport commercial au moyen d’une hélistation implantée en plein centre de Port-Joinville.

A l’origine, cette hélistation a été créée en 1986 par autorisation préfectorale pour permettre d’accueillir uniquement du transport sanitaire de jour et des vols à la demande.

Aujourd’hui, la desserte de l’Ile d’Yeu par hélicoptère représente environ 4 000 vols commerciaux pour deux cents vols d’évacuation sanitaire à destination des centres hospitaliers (principalement CHLVO Challans, CHD La Roche sur Yon, CHU Nantes).

Afin d’autoriser l’exploitation d’une ligne régulière **de transport commercial,** l’État est saisi d’une demande de conversion de cette hélistation préfectorale en hélistation ministérielle.

Ce dossier de régularisation est moins anodin qu’il n’y paraît.

L’île est dotée d’un aérodrome public sous-exploité au départ duquel les hélicoptères de la société Oya Vendée Hélicoptères interviennent en cas d’urgence sanitaire de nuit et quasi-systématiquement de jour.

L’hélistation du port est donc presque exclusivement destinée au transport commercial.

Or l’Inspection Générale de l’Aviation Civile a indiqué en 2002 que « *l’exploitation actuelle sur l’hélistation de Port Joinville n’est pas satisfaisante sur le plan de la sécurité pour une activité de transport public et crée des risques élevés à la fois pour les usagers de l’hélicoptère et pour les personnes et les biens situés sur le terre-plein qui l’entoure ».*

L’hélistation actuelle occupe en effet une partie d’un terre-plein sur lequel est situé un parking de 250 places, et en été un manège pour enfant et des stands forains, aux abords d’un vieux phare et d’un marché quotidien à moins de 150 mètres, très fréquentés à cette période.

Au delà du risque d’accident, d’explosion et d’incendie, ce projet est défendu en dépit du bon sens sur le plan de l’environnement, notamment en termes de qualité de l’air (odeur de kérosène brûlé lorsque les vents sont porteurs, couches de poussière noire sur les meubles de jardin) et de nuisances sonores.

En outre, cinq hectares en plein centre de Port-Joinville sont devenus, progressivement depuis 1986, une friche industrielle et seraient condamnés à devenir une zone héliportuaire, alors que ce terrain et les bâtiments qui l’entourent, notamment une ancienne conserverie située face à l’hélistation, pourraient accueillir des projets créateurs d’emplois et source de développements positifs pour l’île.

C’est pourquoi nous considérons que l’hélistation actuelle doit être transférée sur le terrain d’aviation, situé à 1mn20 à vol d’hélicoptère de celle-ci.

Cette solution a été qualifiée par l’Inspection Générale de l’Aviation Civile de « *la plus sûre et la plus simple* »  et l’Autorité environnementale a émis un avis très négatif sur le projet actuel qui présente cette variante de manière « *succincte et déséquilibrée* » faussant toute comparaison possible.

La position géographique de l’Ile d’Yeu, véritable écrin de nature, a longtemps préservé son patrimoine naturel exceptionnel (site NATURA 2000) au point de l’avoir transformé en un lieu de villégiature privilégié ; la grande majorité des résidents secondaires, vacanciers et estivants à la journée utilise l’accès par bateaux pour aller et venir.

La population de l’île (près de 5 000 habitants y vivent à l’année) est très attachée à la présence permanente d’un hélicoptère sur l’île pour des raisons d’évacuation sanitaire, certains le sont aussi pour des raisons de commodités personnelles. Tous sont pris en otage par un chantage inacceptable : la réalisation du transport sanitaire héliporté serait conditionnée au maintien de l’hélistation sur le port.

Pourtant, les conditions d’évacuation sanitaire par la société Oya Vendée Hélicoptères, sans prise en charge immédiate du patient par une équipe spécialisée, posent question. Par ailleurs, si l’autorisation d’exploitation d’une ligne commerciale est acquise, rien ne garantit que l’entreprise privée maintienne par la suite son activité d’évacuation sanitaire.

A sa modeste échelle, ce projet incarne toutes les contradictions de notre modèle de développement social et économique.

Pour ces raisons, nous attirons votre vigilance sur le plan de l’environnement, de la maîtrise des risques et de la bonne gestion de la dépense publique, afin que le sens de l’intérêt général prime, tout en préservant ce territoire si particulier.

En vous remerciant pour l’attention que vous porterez à ce dossier, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir agréer l’expression de notre haute considération.

 Pour l’Association des Riverains du Port,

 Michèle Courtois, Présidente

Copie à :

Madame la Ministre Elisabeth Borne

Madame la Préfète Nicole Klein

Monsieur le Préfet Denis Brocart